



Vente d un véhicule d occasion

Par **so53**, le **12/08/2008** à **11:30**

j ai vendu un véhicule 700euro avec ct ok mais qu il avait pas mal de petit problemes je leur es signalés et fait une lettre que c etait dans l état qu ils ont signés et ils ont même essayé et 9jours après il m envoie un recomandé comme quoi sur l autoroute ils sont tombés en panne et que le pécanicien leur a dit que c était le moteur qui était mort il veules leur remboursement ou porte plainte comme quoi c était un vice caché
quand je leur ai vendu elle avait des petit problème mais elle roulais voyant que sur la carte grise j ai marqués dans l état ainsi sur la lettre quel droit que j'ai